

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2187

23 novembre 2006

SOMMAIRE

A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances	104930	FMR European Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	104971
ADD Venture S.A., Luxembourg	104937	Grandfin International S.A., Luxembourg	104948
Aeronautical Technologies Company Limited Holding S.A., Luxembourg	104932	Heaven Technologies S.A.	104969
AM Construction S.A., Leudelange	104968	House Lux, S.à r.l., Luxembourg	104946
AM Immobilière S.A., Leudelange	104967	House Lux, S.à r.l., Luxembourg	104948
AMSF, S.à r.l., Bous	104959	Imperial Investment, S.à r.l., Luxembourg	104935
AMSF, S.à r.l., Bous	104960	ISA-Isomax Holding A.G.	104974
Apollo Ventures S.A., Luxembourg	104935	K.P.A. International, S.à r.l.	104950
Arlington Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	104933	Lerf S.A.H.	104931
Auder S.A., Luxembourg	104936	Liu-Lux, S.à r.l., Ingeldorf	104930
British Marine Holdings II S.A., Luxembourg	104951	Luxembourg Organisation Formation S.A., Luxembourg	104934
British Marine Holdings II S.A., Luxembourg	104952	Luxembourg Organisation Formation S.A., Luxembourg	104969
Cariges S.A., Luxembourg-Kirchberg	104937	Luxmec S.A., Luxembourg	104943
ClefdeSol S.C.l., Remich	104957	Medhotel S.A., Luxembourg-Kirchberg	104968
CO.MO.I. Group, Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., Luxembourg	104937	Mood Media Group S.A., Luxembourg	104975
CodaSystem Benelux S.A., Esch-sur-Alzette	104938	Parkridge (Western Europe), S.à r.l., Luxembourg	104941
CodaSystem Benelux S.A., Esch-sur-Alzette	104939	Partegen S.A., Grevenmacher	104974
Codess, S.à r.l., Foetz	104964	Partegen S.A., Grevenmacher	104975
Compagnie de Commerce et d'Industrie S.A., Luxembourg	104934	PCI S.A., Luxembourg	104931
Compagnie Financière Internationale (COFINTER) S.A., Luxembourg-Kirchberg	104952	Procter & Gamble International, S.à r.l., Luxembourg	104934
Crodaun S.A., Luxembourg	104960	RS. Automobile, S.à r.l., Pétange	104932
Cuvée S.A., Luxembourg-Kirchberg	104957	Sara Lee Coffee Luxembourg, S.à r.l., Pétange ..	104932
D3 S.A., Luxembourg	104971	Saran Holdings S.A., Luxembourg	104936
De Schweesspunkt, S.à r.l., Ehlerange	104972	SGEA Immobilier S.A., Emerange	104939
De Schweesspunkt, S.à r.l., Ehlerange	104973	Tasselot S.A.	104931
Devimus International S.A., Luxembourg	104965	Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings, S.à r.l., Senningerberg	104936
Eamar Associates S.A., Luxembourg	104953	Top Up TV Europe S.A., Luxembourg	104953
Edwardian Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	104968	Tulipa Holding S.A.	104930
Emerson International S.A., Luxembourg	104944	Vassy-Calisto Holding S.A., Luxembourg	104973
Fiduciaire M.T.C. - Gestions, S.à r.l., Remich	104936	Velimax Invest S.A.	104931
FMR European Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	104969	Wifoka Holding S.A., Weiswampach	104930
		Wiwelco S.A., Luxembourg	104933

104930

LIU-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 1, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 117.734.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'Assemblée Générale Extraordinaire, reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 22 septembre 2006, enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2006, vol. 618, fol. 92, case 3, de la société à responsabilité limitée LIU-LUX, S.à r.l., avec siège social à L-9099 Ingeldorf, 1, rue du Cimetière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.734, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre Probst, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 4 juillet 2006,

que l'assemblée décide de régler la gérance comme suit:

1. Est nommée gérante unique Madame Li Min Liu, serveuse, née le 27 janvier 1958, demeurant à L-9170 Mertzig, 17, rue Général Patton, avec pouvoir d'engager la société par sa signature. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

2. Le mandat de gérant de Monsieur Xin-Nian Liu cesse avec effet immédiat.

Ettelbruck, le 2 octobre 2006.

Pour copie conforme

P. Probst

Le notaire

(109131.4/4917/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2006.

WIFOKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 100.198.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 octobre 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(110392.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 octobre 2006.

A.J.I.L. C. & P. S.A., CONSULTANTS-COURTIERS EN ASSURANCES, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.314.

—
La société AXIOME AUDIT, S.à r.l. dans les bureaux de laquelle la société anonyme A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet au 1^{er} mai 2006 le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mai 2006.

AXIOME AUDIT, S.à r.l.

M. Ries

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01904. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(109759.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

TULIPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.429.

—
Nous, BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., Agent de Domiciliation, décidons de dénoncer avec effet immédiat le siège social de la société TULIPA HOLDING S.A. domiciliée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le 3 octobre 2006.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

R.P. Pels

Société domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02187. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(109874.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

TASSELOT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.664.

La société AXIOME AUDIT, S.à r.l. dans les bureaux de laquelle la société anonyme TASSELOT S.A. avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet au 20 juin 2006 le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

AXIOME AUDIT, S.à r.l.

M. Ries

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01905. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(109760.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

VELIMAX INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.129.

La société AXIOME AUDIT, S.à r.l. dans les bureaux de laquelle la société anonyme VELIMAX INVEST S.A. avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet au 28 septembre 2006 le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

AXIOME AUDIT, S.à r.l.

M. Ries

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01906. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(109761.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LERF S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 59.432.

AUDIT INCORPORATION & MANAGEMENT SERVICES Société Civile (anc. TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY), réviseurs d'entreprises, dénonce le siège social et le contrat de domiciliation de la société LERF S.A.H. au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour AUDIT INCORPORATION & MANAGEMENT SERVICES Soc.Civ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

Pour AUDIT INCORPORATION & MANAGEMENT SERVICES Soc.Civ.

R. Turner

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02830. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(109772.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

PCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 107.041.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'un conseil d'administration tenu le 14 septembre 2006 qu'il accepte la démission de Monsieur Norbert Behr de son mandat d'administrateur de la société. Un nouvel administrateur sera nommé dès la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02790. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(109953.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 49.366.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 août 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Claude Tournaire, avec adresse professionnelle au 18, Quai Gustave-Ador, CH-1211 Genève 6;
- Monsieur Patrick Rochas, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Jean Marc Pizano, demeurant au 30, Wellington Square, GB-SW34NR Londres;
- Monsieur Patrick Barrier, demeurant au 410, Nicolson Street, ZA-0181 Waterloof;
- Madame Carla Heuvelmans-Perret, avec adresse professionnelle au 18, Quai Gustave-Ador, CH-1211 Genève 6.

Ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109783.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

SARA LEE COFFEE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.000.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.826.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 29 septembre 2006 que:

L'associée unique de la Société a nommé Monsieur Manfred Bär, ayant son adresse professionnelle au 7, Obermarkt, D-82418 Murnau, Allemagne, au poste de gérant de la Société sans limitation de durée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Murnau, le 29 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109956.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

RS. AUTOMOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 116, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 120.164.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Roberto Simoes Morais, gérant de société, né à Santa Maria de Viseu (P), le 20 mai 1976, demeurant à L-4773 Pétange, 78, rue Prinzenberg,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RS. AUTOMOBILE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la Commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, le dépôt-vente de voitures d'occasion, la vente de produits d'entretien, de pneus, déjantes, et le dépannage de véhicules, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'objet.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.
L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.
Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gestion.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille quarante-six euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Roberto Simoes Morais, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4760 Pétange, 116, rte de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Simoes Morais, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2006, vol. 920, fol. 94, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 octobre 2006.

G. d'Huart.

(110444.3/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

WIWELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.144.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 17 juillet 2006

Démission du Commissaire aux Comptes Pierre Schill, 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Nomination de la société FIDUCIAIRE ET EXPERTISES S.A., 53, route d'Arion, L-8211 Mamer comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2006.

A. Welter.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109971.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 117.053.

Statuts coordonnés en date du 12 septembre 2006, suite à un acte n° 510 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(110061.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

104934

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 92.036.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique en date du 20 septembre 2006

Première résolution

Accepte la démission de M. Bruno Humblet, résidant en Belgique, B-1850 Grimbergen, Adriaan Willaertlaan, 34, de son mandat de gérant avec effet au 30 septembre 2006.

Deuxième résolution

Nomme M. Herwig Meskens, résidant professionnellement L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, en tant que gérant en remplacement de M. Bruno Humblet pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2006.

Troisième résolution

Nomme M. Graeme Wood, résidant en Suisse, CH-1294 Genthod, 21, route de Malagny, en tant que gérant supplémentaire pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2006.

Quatrième résolution

Nomme M. Jean-Louis Geyr, résidant en Suisse à CH-1228 Plan-les-Ouates, 61, route du Camp, en tant que gérant supplémentaire pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2006.

Cinquième résolution

Nomme M. James Douglas Gerstle, résidant aux Etats-Unis à OH 45215 Cincinnati, 545 Reily Road, en tant que gérant supplémentaire pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2006.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110034.6//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 66.868.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2006

L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateur de Monsieur Philippe Dupont, de Monsieur Stéphane Dupont et de Madame Dominique Pirotte-Dupont.

Ces mandats prendront fin, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Elle nomme en tant que Commissaire aux Comptes Madame Willemet Marie-Denise en remplacement de Monsieur Pirotte Jean-Marie. Madame Willemet Marie-Denise est domiciliée à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon. Monsieur Pirotte Jean-Marie est domicilié à L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

P. Dupont

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110051.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LUXEMBOURG ORGANISATION FORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.790.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110129.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

IMPERIAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 116.789.

—
EXTRAIT

Le 27 juillet 2006, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur William Elias Conway de son poste de gérant de la Société, et a nommé gérants les personnes suivantes:

- Madame Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

- Monsieur Jeremy Conway, conseiller juridique, né le 1^{er} octobre 1976 à Adélaïde, Australie, ayant son adresse professionnelle au 111 Strand, Londres WC2R 0AG, Royaume-Uni.

Par conséquent, le conseil de gérance se compose désormais comme suit, avec effet au jour de la résolution et pour une durée indéterminée:

- Monsieur John Fenton Harris, Managing Director, né le 29 avril 1960 à Washington, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

- Monsieur Jeremy Conway, conseiller juridique, né le 1^{er} octobre 1976 à Adélaïde, Australie, ayant son adresse professionnelle au 111 Strand, Londres WC2R 0AG, Royaume-Uni.

Dans la même résolution, l'associé unique de la Société a consenti à la cession de deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société avec effet le 27 juillet 2006 en faveur des sociétés suivantes:

- CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société soumise au droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, et immatriculée auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 89461: 98 parts sociales;

- CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société soumise au droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, et immatriculée auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 90393: 152 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 septembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110059.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

APOLLO VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 85.792.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration adoptée le 28 septembre 2006, il a été décidé:

- De nommer Madame Remedios Dupasquier et Monsieur Pierre Dupasquier, tous deux demeurant à route de Zires 26, Crans-Montana, 3963 Valais, Suisse, en tant qu'administrateurs-délégués de la société pour un terme de six ans.

Le conseil d'administration se compose dès lors à partir du 28 septembre 2006 comme suit:

- Madame Remedios Dupasquier, administrateur-délégué;

- Monsieur Pierre Dupasquier, administrateur-délégué;

- Madame Catherine Dupasquier, administrateur;

- Madame Anne-Marie Morrongiello, administrateur;

- Monsieur Jacques Yves Dupasquier, administrateur.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110078.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

104936

AUDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 29.359.

Statuts coordonnés en date du 2 octobre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

(110066.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

FIDUCIAIRE M.T.C. - GESTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5514 Remich, 5, rue des Cerisiers.
R. C. Luxembourg B 53.681.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

M. Thiel
La Gérante

(110070.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

**TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 110.407.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 17 août 2006 que les 5.000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, sont détenues depuis le 17 août 2006 par TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI MASTER LP.

Depuis cette date, les 5.000 parts sociales de la Société sont détenues par: TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI MASTER LP un Limited partnership de droit britannique, ayant son siège social à St. Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni, et enregistré au Registre des Sociétés du Royaume-Uni, sous le numéro 11494.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 octobre 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110079.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

SARAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 95.050.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 9 juin 2006 a ratifié la cooptation en date du 31 mars 2004 de Madame Danielle Schroeder, directeur de société, Luxembourg, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009 approuvant les comptes de 2008 en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme M.-T. Lambert.

SARAN HOLDINGS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110103.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

104937

ADD VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 100.274.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration adoptée le 28 septembre 2006, il a été décidé:

- De nommer Madame Remedios Dupasquier et Monsieur Pierre Dupasquier, tous deux demeurant à route de Zires 26, Crans-Montana, 3963 Valais, Suisse, en tant qu'administrateurs-délégués de la société pour un terme de six ans.

Le conseil d'administration se compose dès lors à partir du 28 septembre 2006 comme suit:

- Madame Remedios Dupasquier, administrateur-délégué;
- Monsieur Pierre Dupasquier, administrateur-délégué;
- Madame Catherine Dupasquier, administrateur;
- Madame Anne-Marie Morrongiello, administrateur;
- Monsieur Jacques Yves Dupasquier, administrateur.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110082.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

CARIGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 46.153.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 août 2006 que:

- M. Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2005, et ce pour une période d'un an.

- Les Administrateurs sortants suivants: MM. Bernard Carrel Billiard, Pierre Andre, Franck Tassan et Gérard Vinson ont été reconduits dans leurs fonctions pour une période d'un an.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.a r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110095.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

CO.MO.I. GROUP, COMPAGNIE MOBILIERE D'INVESTISSEMENTS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 73.191.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 avril 2006 que:

1. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a démissionné de son poste de commissaire, avec effet rétroactif au 6 juin 2005;
2. DELOITTE S.A., ayant siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé commissaire, avec effet rétroactif au 6 juin 2005. Le nouveau Commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110106.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

CodaSystem BENELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 91.634.

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CodaSystem BENELUX S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée sous la dénomination de CODAFIX SYSTEMS S.A. suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 13 mars 2003,

modifié en adoptant la dénomination actuelle suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 14 juin 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 91.634.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Frédéric Levaux, directeur de sociétés, demeurant à F-92203 Neuilly-sur-Seine,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Vanholder, directeur, demeurant à L-8028 Strassen, 35, rue Mathias Goergen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg et en conséquence modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Acceptation de la démission de 3 membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

3.- Confirmation de Monsieur Frédéric Levaux en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et nomination de 2 nouveaux membres du Conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg et en conséquence modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la société est établie dans la Ville d'Esch-sur-Alzette.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des trois administrateurs Marc Schintgen, Ingrid Hoolants et de la société anonyme KITZ S.A. ainsi que la démission de la société anonyme ALPHA EXPERT S.A. en sa fonction de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme Monsieur Frédéric Levaux, administrateur de sociétés, demeurant à F-92203 Neuilly-sur-Seine, 10, rue Delabordère, en sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué et nomme au fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Frédéric Vanholder, directeur, demeurant à L-8028 Strassen, 35, rue Mathias Goergen.

- La société anonyme de droit français CODASYSTEM FRANCE S.A. avec siège social à F-75019 Paris, 101-103, boulevard Mc Donald (R.C.S. Paris 437 511 629) ici représentée par Monsieur Guillaume Thiery, directeur, demeurant 16, avenue Félix Faure à Paris (15^e);

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme EWA REVISION S.A. avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy (R.C.S. Luxembourg N° B 39.937).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire par leur nom, prénoms, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Levaux, M. Mayer, F. Vanholder, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 septembre 2006.

P. Decker.

(110627.3/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

CodaSystem BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 91.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 septembre 2006.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(110628.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SGEA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 96.233.

L'an deux mille six, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SGEA IMMOBILIER S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-2148 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.233, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1151 du 4 novembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-2148 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise.

2. Modification subséquente de l'article deux, alinéa premier des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

3. Modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra acquérir, faire développer ou revendre tous biens immobiliers, soit en bloc soit à la découpe, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux, sans toutefois être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

4. Démission des trois administrateurs.
5. Nomination de trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
6. Démission du commissaire aux comptes.
7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.
8. Démission de l'administrateur-délégué.
9. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-2148 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article deux, alinéa premier des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Emerange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra acquérir, faire développer ou revendre tous biens immobiliers, soit en bloc soit à la découpe, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux, sans toutefois être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 7 septembre 2006, des sociétés PROLUGEST S.A., PARTNERS SERVICES S.A. et PARTS INVEST S.A. de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de nommer, avec effet au 7 septembre 2006, en tant que nouveaux administrateurs de la Société en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- a) Monsieur Stéphane Noël, dirigeant de sociétés, né à Thionville (France), le 7 décembre 1968, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise;
- b) Madame Laurence Noël, employée privée, née à Metz (France), le 30 avril 1971, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise;
- c) Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville ((France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57160 Rozérieulles, 13, avenue des Champs (France).

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 7 septembre 2006, de la société PROLUGEST S.A. de ses fonctions d'administrateur-délégué de la Société.

Septième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion à Monsieur Stéphane Noël, préqualifié, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Stéphane Noël, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel pourra engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Dostert, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2006, vol. 537, fol. 94, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2006.

J. Seckler.

(110510.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

PARKRIDGE (WESTERN EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 117.375.

In the year two thousand six, on the fourteenth day of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) LIMITED, a private company incorporated and registered in England and Wales under the number 5789984, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD, duly represented by M^e Catherine Delsemme, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with the registration authorities.

The prenamed PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) LIMITED is the sole member of the company PARKRIDGE (WESTERN EUROPE), S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 117.375, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on June 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on August 25, 2006 number 1618 (hereafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to the amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) represented by 2,000 (two thousand) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue 1,875 (one thousand eight hundred seventy-five) additional corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

There now appears M^e Catherine Delsemme, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) LIMITED, prenamed, by virtue of the prenamed power of attorney.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) LIMITED, prenamed to 1,875 (one thousand eight hundred seventy-five) newly issued corporate units of the Company with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven five hundred Euro).

Evidence of such contribution and payment in cash has been given to the notary in the form of a bank certificate issued by DEXIA BIL, so that the amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) is as from now at the free disposal of the Company.

Third resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company shall henceforth be read as follows:

«The subscribed share capital of the Company is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), represented by two thousand (2,000) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) LIMITED, une société privée constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5789984, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD),

dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) LIMITED est l'associée unique de la société PARKRIDGE (WESTERN EUROPE), S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.375, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 25 août 2006 numéro 1618 (ci-après définie comme la «Société»).

Le prédit comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'il prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, au montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Comparaît alors Maître Catherine Delsemme, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) LIMITED en vertu de la prédite procuration sous seing privé.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) LIMITED, prénommée, 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, et de réaliser la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire sous la forme d'un certificat bancaire émis par DEXIA BIL de sorte que la somme de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société devra désormais être lu comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR.) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Déclarations, Frais et Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signât ensemble avec Nous, le notaire le présent acte en original.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2006, vol. 539, fol. 3, case 1. – Reçu 1.875 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 12 octobre 2006.

J. Seckler.

(110631.3/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

LUXMEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 83.216.

L'an deux mille six, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junjlinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXMEC S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.216, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 77 du 15 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 807 du 28 mai 2002;
- en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1203 du 13 août 2002;
- en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 131 du 8 février 2003;
- en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 484 du 7 mars 2006;
- en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1163 du 15 juin 2006;
- en date du 4 août 2006, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie Erk, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification du régime actuel de signature.
- 2.- Modification afférente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.
- 3.- Confirmation des pouvoirs de signature.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A.»

Troisième résolution

L'assemblée confirme les pouvoirs de signature des administrateurs comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

Messieurs Alexis De Bernardi, Vincenzo Arno' et Jacopo Rossi.

Administrateurs de catégorie B:

Messieurs Maurizio Cei et Francesco Sarti.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Fernandes, A. Thill, S. Erk, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2006, vol. 539, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 11 octobre 2006.

J. Seckler.

(110632.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

EMERSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 118.656.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of September.

Before us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company EMERSON INTERNATIONAL S.A., with registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 118.656, incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th of July 2006, not yet published in the Mémorial C,

and whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 11th of August 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 459,000.- EUR in order to raise it from the amount of 781,000.- EUR to 1,240,000.- EUR by the issue of 45,900 new shares with a nominal value of 10.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

104945

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by four hundred and fifty-nine thousand Euro (459,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of seven hundred and eighty-one thousand Euro (781,000.- EUR) up to one million two hundred and forty thousand Euro (1,240,000.- EUR) by the issue and the subscription of forty-five thousand nine hundred (45,900) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

With the agreement of all the actual shareholders, the forty-five thousand nine hundred (45,900) new shares have been subscribed by the majority shareholder and fully paid up by payment in cash, so that the amount of four hundred and fifty-nine thousand Euro (459,000.- EUR) is from this day or at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

In order to reflect such action, the meeting decides to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of association and to give it the following wording:

«**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed share capital is fixed at one million two hundred and forty thousand Euro (1,240,000.- EUR), represented by one hundred twenty-four thousand (124,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six thousand three hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMERSON INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.656, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 459.000,- EUR pour le porter du montant de 781.000,- EUR à 1.240.000,- EUR par l'émission de 45.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

Aucunes d'autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante-neuf mille euros (459.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-un mille euros (781.000,- EUR) à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR) par l'émission de quarante-cinq mille neuf cents (45.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Avec l'accord de tous les actionnaires, les quarante-cinq mille neuf cents (45.900) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent cinquante-neuf mille euros (459.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR), représenté par cent vingt-quatre mille (124.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Wagner, J. Diderrich, H.-M. Kuske, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2006, vol. 539, fol. 15, case 2. – Reçu 4.590 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 octobre 2006.

J. Seckler.

(110635.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

HOUSE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 114.191.

In the year two thousand six, on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HOFBURG, S.à r.l., with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the «Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg» under number B 114.889,

here represented by one of its managers Mr Frank Walenta, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of HOUSE LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 3rd of February 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 861 of the 2nd May 2006 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on May 12th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1484 of the 2nd August 2006;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by nine hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 950,000.-) to bring it from its present amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to nine hundred and sixty thousand British Pounds (GBP 960,000.-) by the issuance of forty-seven thousand five hundred (47,500) new shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the forty-seven thousand five hundred (47,500) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the sole shareholder against HOUSE LUX, S.à r.l. of an amount of nine hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 950,000.-).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of HOUSE LUX, S.à r.l. to which an interim balance sheet as per 11th of September 2006 is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The capital is fixed at nine hundred and sixty thousand British Pounds (GBP 960,000.-), represented by forty-eight thousand (48,000) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration the increase of capital is valued at 1,398,426.- EUR.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the sole shareholder as a result of the present deed are estimated at approximately sixteen thousand five hundred Euro (16,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HOFBURG, S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro 114.889,

ici représentée par un de ses gérants Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Laquelle a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société HOUSE LUX, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861 du 2 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1484 du 2 août 2006;

- Que l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent cinquante mille livres sterling (950.000,- GBP) pour le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (10.000,- GBP) à neuf cent soixante mille livres sterling (960.000,- GBP) par l'émission de quarante-sept mille cinq cents (47.500) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les quarante-sept mille cinq cents (47.500) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible qu'elle détient à l'encontre de la société HOUSE LUX, S.à r.l. d'un montant de neuf cent cinquante mille livres sterling (950.000,- GBP).

L'existence et la valeur de ladite créance a été certifiée au notaire soussigné par un certificat émis par la gérance de la société HOUSE LUX, S.à r.l., auquel les comptes intérimaires de la société au 11 septembre 2006 sont annexés.

Lequel certificat, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. premier paragraphe.** Le capital social est fixé à neuf cent soixante mille livres sterling (960.000,- GBP), représenté par quarante-huit mille (48.000) parts sociale d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 1.398.426,- EUR.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à l'associée unique ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués approximativement à la somme de seize mille cinq cents euros (16.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l' a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, vol. 155S, fol. 37, case 3. – Reçu 13.937,79 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

G. Lecuit.

(110640.3/220/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

HOUSE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 114.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

G. Lecuit.

(110643.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

**GRANDFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. BOTTIGLIERI INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 104.366.

L'an deux mille six, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOTTIGLIERI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.366, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 128 du 11 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 31 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 637 du 1^{er} juillet 2005;
- en date du 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial C numéro 834 du 1^{er} septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giuseppe Bottiglieri, armateur, demeurant à Torre del Greco (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Di Vincenzo, administrateur-directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Le Nenon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 2.000.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 6.000.000,- EUR à 8.000.000,- EUR, par la création et l'émission de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Remboursement anticipé du prêt obligataire du 13.450.000,- EUR.

- 3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
- 4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
- 5.- Nominations statutaires.
- 6.- Changement de la dénomination de la société en GRANDFIN INTERNATIONAL S.A.
- 7.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Exposé préliminaire

Intervenant sur le premier point de l'ordre du jour, le Président de l'assemblée, Monsieur Giuseppe Bottiglieri, expose à l'assemblée l'opportunité de procéder à la consolidation des capitaux propres de la société dans le but d'améliorer l'équilibre financier et de réduire progressivement l'endettement. Par conséquent, le Président propose aux actionnaires de délibérer une augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de 6.000.000,- EUR à 8.000.000,- EUR par la création et l'émission de 20.000 actions nouvelles entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune et qui pourront être souscrites de manière préférentielle par les actionnaires proportionnellement aux participations qu'ils détiennent respectivement dans le capital de la société.

En ce qui concerne le second point de l'ordre du jour, le Président constate la possibilité d'alléger les dettes de la société et propose à l'assemblée de procéder au remboursement anticipé du prêt obligataire de 13.450.000,- EUR émis le 3 mars 2005 avec échéance le 1^{er} mars 2015 et souscrit par la société SAN PAOLO FIDUCIARIA S.p.A. domiciliée au 5, Via Tommaso Grossi à I-20121 Milan, Italie. Cette opportunité provient essentiellement du fait que la société dispose des ressources financières nécessaires.

Sur ces points, les actionnaires sont favorables à la proposition de remboursement du prêt obligataire de 13.450.000,- EUR, cependant, en ce qui concerne la proposition d'augmentation du capital, Monsieur Giuseppe Bottiglieri et Madame Gaetana Cozzolino déclarant n'avoir aucun intérêt à recourir à leur droit de souscription préférentiel pour l'augmentation de capital, car leur objectif est de réduire graduellement leurs engagements respectifs dans la société pour ainsi se concentrer plus spécifiquement sur l'activité d'armement des deux sociétés participées GIUSEPPE BOTTIGLIERI SHIPPING COMPANY S.p.A. et GIUSEPPE BOTTIGLIERI DI NAVIGAZIONE S.p.A. Par conséquent, Monsieur Giuseppe Bottiglieri renonce à son droit de souscription préférentiel qui lui permettrait de souscrire à l'augmentation de capital pour un montant de 800.000,- EUR équivalent à 8.000 actions, et Madame Gaetana Cozzolino renonce également à son droit de souscription préférentiel qui lui permettrait de souscrire à l'augmentation de capital pour un montant de 400.000,- EUR équivalent à 4.000 actions.

Le représentant du troisième actionnaire, la société luxembourgeoise GrandVes INVEST S.A. prend la parole et manifeste son intérêt quant à l'utilisation de son droit de souscription préférentiel ainsi qu'à l'augmentation de sa participation dans la société BOTTIGLIERI INTERNATIONAL S.A. Que ce soit en fonction de l'opportunité de réduire l'endettement de la société ou de procéder à des investissements futurs, ce même représentant Madame Marie-Anne Dassy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, déclare, en nom et pour compte de la société GrandVes INVEST S.A., vouloir souscrire entièrement à la l'augmentation de capital de 2.000.000,- EUR.

Après avoir pris les décisions ci-exposées, Monsieur Giuseppe Bottiglieri déclare démissionner de sa fonction d'administrateur de la société, et prenant acte d'une telle décision, les actionnaires, en substitution de Monsieur Giuseppe Bottiglieri, proposent de nommer Monsieur Thomas Reicher à la fonction d'administrateur ici présent et acceptant.

Tenant compte de la nouvelle organisation et des décisions prises jusqu'à maintenant, l'assemblée propose de changer la dénomination sociale actuelle de la société BOTTIGLIERI INTERNATIONAL S.A. en GRANDFIN INTERNATIONAL S.A.

Après débat, le Président déclare que, à l'unanimité par vote à main levée, l'assemblée délibère et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de six millions d'euros (6.000.000,- EUR) à huit millions d'euros (8.000.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder au remboursement anticipé du prêt obligataire de 13.450.000,- EUR émis le 3 mars 2005 avec échéance le 1^{er} mars 2015 et souscrit par la société SAN PAOLO FIDUCIARIA S.p.A. domiciliée au 5, Via Tommaso Grossi à I-20121 Milan, Italie.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder au remboursement dudit prêt obligataire et aux écritures comptables qui s'imposent.

Souscription - Libération

Les vingt mille (20.000) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit luxembourgeois GrandVes INVEST S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.631.

Le montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prêté montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme BOTTIGLIERI INTERNATIONAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à huit millions d'euros (8.000.000,- EUR), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Giuseppe Bottiglieri comme administrateur de la société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Thomas Reicher, ship broker, né à Gênes (Italie), le 1^{er} août 1933, demeurant au 6, Kapodistriou, GR-166 73 Voula (Grèce), comme nouvel administrateur de la société.

Le mandat de administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de BOTTIGLIERI INTERNATIONAL S.A. en GRAND-FIN INTERNATIONAL S.A.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de GRANDFIN INTERNATIONAL S.A.»

Huitième résolution

L'assemblée constate que le capital social est actuellement réparti comme suit:

Noms	Nombre d'actions	Valeur nominale	%
M. Giuseppe Bottiglieri.	24.000	2.400.000,- EUR	30,00%
Mme Gaetana Cozzolino.	12.000	1.200.000,- EUR	15,00%
GrandVes INVEST S.A..	44.000	4.400.000,- EUR	55,00%
Totaux.	80.000	8.000.000,- EUR	100,00%

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt-deux mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Bottiglieri, F. Di Vincenzo, S. Le Nenan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 septembre 2006, vol. 537, fol. 83, case 5. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2006.

J. Seckler.

(110666.3/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

KPA INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 85.030.

Le siège de la société, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110148.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

BRITISH MARINE HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.234.

In the year two thousand and six, on the sixth of October,
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme BRITISH MARINE HOLDINGS II S.A. (the «Company»), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg number B 71.234,

incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5th August 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 822 of 5th November 1999.

The meeting is presided by Maître Jean Hoss, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Maître Karl Pardaens, Avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Mathilde Lattard, Avocat, residing professionally in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I) That the agenda of the meeting is as follows:

Amendment of the duration of the accounting year of the Company and consequential amendment of Article 19 of the articles of association of the Company to be read as follows:

«The fiscal year shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the fiscal year 2006 which shall begin on the 21st February and shall terminate on the 31st December 2006.»

II) The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV) It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The general meeting decides to change the fiscal year end from 20th February to 31st December. The fiscal year shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, the first time on the 31st December 2006.

Consequently the general meeting decides to amend Article 19 of the Articles, which will have the following wording:

«**Art. 19.** The fiscal year shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the fiscal year 2006 which shall begin on the 21st February and shall terminate on the 31st December 2006.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg-City on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six octobre,

Pardevant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise BRITISH MARINE HOLDINGS II S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71.234,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 5 novembre 1999.

L'assemblée fut présidée par Maître Jean Hoss, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karl Pardaens, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Maître Mathilde Lattard, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a déclaré et a demandé le notaire instrumentant d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Modification de la durée de l'exercice social de la Société et partant modification de l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Toutefois l'exercice sociale 2006 commencera le 21 février 2006 et prendra fin le 31 décembre 2006.»

II) Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre d'actions est montré sur une liste de présence; la liste de présence signée par les porteurs de procuration, le Bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV) Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la fin de l'exercice social du 20 février au 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 2006.

En conséquence l'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Toutefois l'exercice social 2006 commencera le 21 février 2006 et prendra fin le 31 décembre 2006.»

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, l'assemblée fut ensuite clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hoss, K. Pardaens, M. Lattard, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2006, vol. 538, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 20 octobre 2006.

J. Gloden.

(114650.3/213/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

BRITISH MARINE HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

(114651.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE INTERNATIONALE (COFINTER) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 89.099.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 août 2006 que:

- Mme Carine Agostini, employée privé et Mme Sarah Bravetti, employée privé, toutes deux avec adresse professionnelle au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ont été nommées aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de MM. Romano Minozzi et Mauro Tabellini, démissionnaires.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- M. Diego Colombo, expert-comptable, demeurant au 9, Vicolo delle Scuole, CH-6926 Montagnola (Suisse), a été nommé Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110120.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

TOP UP TV EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 118.964.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le siège social de la société est transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg avec effet au 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110108.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

EAMAR ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 120.566.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eleventh of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) Mr Alan Moore, Tax consultant, born on the 9th of February 1960 in Dublin, residing at 4 Gracebrouk Park, Whitechurch Rd, Dublin 16 (Ireland)

2) Mrs Naomi Wong Moore, CO Director, born on the 5th June 1967 in Hong-Kong, residing at 4 Gracebrouk Park, Whitechurch Rd, Dublin 16 (Ireland)

All here represented by Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name EAMAR ASSOCIATES S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (hundred Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 6. All the shares are in bearer or nominative form.

Art. 7. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 8. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 9. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 10. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 11. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 12. The annual General Meeting is held on the second thursday of June at 12.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 13. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 14. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 15. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1) Mr Alan Moore	155 shares
2) Mrs Naomi Wong Moore	155 shares
Total	<u>310 shares</u>

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100%, and therefore the amount of EUR 31,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand three hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- 1) Mrs Naomi Wong Moore,
- 2) Mr Pierre Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
- 3) Mr Jim Penning, lawyer, born on the 12th of May 1942 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2011.

Second resolution

Is elected as auditor:

MAZARS S.A. with registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt (R.C.S. Luxembourg n° 56.248).

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2011.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) M. Alan Moore, fiscaliste, né le 9 février 1960 à Dublin demeurant à 4 Gracebrouk Park, Whitechurch Rd, Dublin 16 (Irlande)

2) Mme Naomi Wong Moore, dirigeante de société, née le 5 juin 1967, demeurant à 4 Gracebrouk Park, Whitechurch Rd, Dublin 16 (Irlande)

Tous représentés aux présentes par Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EAMAR ASSOCIATES S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi de juin à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) M. Alan Moore	155 actions
2) M. Naomi Wong Moore	155 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100%, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Mme Noami Wong Moore, prénommée,
 - 2) M. Pierre Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
 - 3) M. Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1942 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Deuxième résolution

MAZARS S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt est nommée commissaire (R.C.S. Luxembourg n° 56.248).

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 62, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

J. Elvinger.

(114441.3/211/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

CUVEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 69.545.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 septembre 2006 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

M. Francesco Dufour, entrepreneur, demeurant au 7, Via Guidino, CH-6900 Lugano,

M. Vittorio Moretti, entrepreneur, demeurant au 1, Via Bellavista, I-25030 Erbusco,

- et le mandat du commissaire aux comptes sortant:

FIDIREVISA S.A., avec siège social au 14, Via Pioda, CH-6900 Lugano,

ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, de telle sorte qu'ils viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01706. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(110121.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

ClefdeSol S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5552 Remich, 31A, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg E 3.232.

STATUTS

L'an deux mil six, le dix-sept octobre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Dany D'Aversa, employé privé, né à Saarburg (Allemagne), le 24 mai 1969, demeurant à L-5552 Remich, 31A, route de Mondorf;

2.- Madame Brunhilde Hauch, employée privée, née à Nennig (Allemagne), le 18 juillet 1950, demeurant à D-66706 Nennig, 10, Felsstrasse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition et la vente, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Art. 2. La société prend la dénomination de ClefdeSol S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Remich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Dany D'Aversa, employé privé, né à Saarburg (Allemagne), le 24 mai 1969, demeurant à L-5552 Remich, 31A, route de Mondorf, vingt-trois parts sociales 23

2.- par Madame Brunhilde Hauch, employée privée, née à Nennig (Allemagne), le 18 juillet 1950, demeurant à D-66706 Nennig, 10, Felsstrasse, soixante-dix-sept parts sociales 77

Total: cent parts sociales 100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sauf les dispositions prévues par l'article 1595 du Code civil.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale de tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nus-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des associés-gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés associés-gérants, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Dany D'Aversa, prénommé, et
 - Madame Brunhilde Hauch, prénommée.
- 3.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux associés-gérants.

4.- L'adresse du siège de la société est fixé à L-5552 Remich, 31A, route de Mondorf.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. D'Aversa, B. Hauch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 76, case 1. – Reçu 25 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 octobre 2006.

T. Metzler.

(114274.3/222/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

AMSF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 17, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 105.729.

L'an deux mil six, le trois octobre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Alvaro Manuel Dos Santos Ferreira, façadier, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 9, avenue Dr. Klein. Le comparant a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée AMSF, S.à r.l., avec siège social à L-5408 Bous, 17, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 20 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 479 du 23 mai 2005,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 105.729.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Alvaro Manuel Dos Santos Ferreira, prénommé.

III.- Monsieur Alvaro Manuel Dos Santos Ferreira, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société aura également comme objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de couvreur-ferblantier, de peintre-décorateur, de plafonneur-façadier et de charpentier ainsi que les activités commerciales d'agent immobilier, de promoteur immobilier et d'administrateur de biens (syndic de copropriété).

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la gérante technique actuelle Madame Carla Sofia Leal Simoes, sera désormais gérante technique de la branche «débit de boissons».

L'associé unique décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée comme gérant technique de la branche «entreprise de construction et agence immobilière»:

- Monsieur José Paulo Dos Santos E Silva, ouvrier, né à Massarelos - Porto (Portugal), le 29 septembre 1970, demeurant à L-5408 Bous, 17, rue de Luxembourg, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Alvaro Manuel Dos Santos Ferreira, prénommé, est confirmé en sa qualité de gérant administratif de la Société.

La société sera désormais engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique de la branche concernée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: A.M. Dos Santos Ferreira, J.P. Dos Santos E Silva, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 155S, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 octobre 2006.

T. Metzler.

(114371.3/222/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

AMSF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 17, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 105.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 octobre 2006.

T. Metzler.

(114373.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

CRODAUN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 120.570.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eleventh of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) Mr John Lyons, Property Developer, born on the 26th of September 1957 in Dublin, residing at 12 Chesterfield view Castleknock Dublin 15 (Ireland).

2) Mrs Catherine Lyons, Teacher, born on the 16th of December 1955 in Waterford, residing at 12 Chesterfield view Castleknock Dublin 15 (Ireland).

All here represented by Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name CRODAUN S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100 (hundred Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 6. All the shares are in bearer or nominative form.

Art. 7. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 8. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant repurchases with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 9. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 10. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 11. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 12. The annual General Meeting is held on the second thursday of June at 13.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 13. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 14. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 15. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1) Mr John Lyons	155 shares
2) Mrs Catherine Lyons	155 shares
Total	<u>310 shares</u>

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100%, and therefore the amount of EUR 31,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand three hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

1) Mr John Lyons,

2) Mr Pierre Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

3) Mr Jim Penning, lawyer, born on the 12th of may 1942 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2011.

Second resolution

Is elected as auditor:

MAZARS S.A. with registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt (R.C.S. Luxembourg n° 56.248).

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2011.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) M. John Lyons, promoteur, né le 26 Septembre 1957 à Dublin, demeurant à 12 Chesterfield view Castleknock Dublin 15 (Irlande).

2) Mrs Catherine Lyons, Institutrice, née le 16 décembre 1955 à Waterford, demeurant à 12 Chesterfield view Castleknock Dublin 15 (Irlande).

Tous représentés aux présentes par Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: CRODAUN S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi de juin à 13.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) M. John Lyons	155 actions
2) Mme Catherine Lyons	155 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100%, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) M. John Lyons, prénommé,
 - 2) M. Pierre Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
 - 3) M. Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1942 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Deuxième résolution

MAZARS S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt est nommée commissaire (R.C.S. Luxembourg n° 56.248).

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 62, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

J. Elvinger.

(114523.3/211/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

CODESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 104.435.

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois COGALUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.335,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CODESS, S.à r.l., avec siège social à L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce (R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.435), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 165 du 23 février 2005,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 8 février 2005, publié au Mémorial C numéro 627 du 29 juin 2005,

- en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 44 du 7 janvier 2006.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris par son mandataire les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate que suite à diverses cessions de parts sociales sous seing privé, il y lieu de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par la société anonyme de droit luxembourgeois COGALUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet tous travaux de construction et de génie civil généralement quelconque et notamment la construction et l'installation de tous bâtiments, y compris tant les travaux de gros-oeuvre que l'achèvement en entreprise générale, l'exécution de tous travaux de voirie, réseaux divers, assainissements, adduction d'eau et de gaz, terrassements, travaux de dragage, travaux en béton armé et précontraint, l'érection de tous ouvrages d'art et constructions, façades en pierres naturelles.

Elle aura en outre pour objet l'achat et la vente d'immeubles, la promotion immobilière et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'entreprise.

La société aura en outre pour objet l'achat, la vente et la location de tous matériaux, machines, équipements, outils et en général de tout ce qui concerne la construction et le génie civil.

Elle pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

En général, la société pourra faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2006, vol. 537, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2006.

J. Seckler.

(110511.3/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

DEVIMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 118.652.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of September.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company DEVIMUS INTERNATIONAL S.A., with registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 118.652, incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th of July 2006, not yet published in the Mémorial C,

and whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 11th of August 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 459,000.- EUR in order to raise it from the amount of 781,000.- EUR to 1,240,000.- EUR by the issue of 45,900 new shares with a nominal value of 10.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by four hundred and fifty-nine thousand Euro (459,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of seven hundred and eighty-one thousand Euro (781,000.- EUR) up to one million

two hundred and forty thousand Euro (1,240,000.- EUR) by the issue and the subscription of forty-five thousand nine hundred (45,900) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

With the agreement of all the actual shareholders, the forty-five thousand nine hundred (45,900) new shares have been subscribed by the majority shareholder and fully paid up by payment in cash, so that the amount of four hundred and fifty-nine thousand Euro (459,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

In order to reflect such action, the meeting decides to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of association and to give it the following wording:

«**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed share capital is fixed at one million two hundred and forty thousand Euro (1,240,000.- EUR), represented by one hundred twenty-four thousand (124,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six thousand three hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEVIMUS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.652, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 459.000,- EUR pour le porter du montant de 781.000,- EUR à 1.240.000,- EUR par l'émission de 45.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

Aucunes d'autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante-neuf mille euros (459.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-un mille euros (781.000,- EUR) à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR) par l'émission de quarante-cinq mille neuf cents (45.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Avec l'accord de tous les actionnaires, les quarante-cinq mille neuf cents (45.900) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent cinquante-neuf mille euros (459.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR), représenté par cent vingt-quatre mille (124.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Wagner, J. Diderrich, H.-M. Kuske, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2006, vol. 539, fol. 15, case 3. – Reçu 4.590 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 octobre 2006.

J. Seckler.

(110634.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

AM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2A, rue des Roses.

R. C. Luxembourg B 57.141.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée du 1^{er} septembre 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme AM IMMOBILIERE procède aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de la société DMS & ASSOCIES, S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes.

2. Elle nomme en remplacement la société PRISMA CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-8058 Bertrange, Beim Schlass, 3, au poste de Commissaire aux Comptes, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AM IMMOBILIERE S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110122.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

EDWARDIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 81.763.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 juin 2006 que les administrateurs sortants:

- M. Gérard Muller, économiste,
 - M. Marc Schmit, chef-comptable,
 - Mme Annie Swetenham, corporate manager,
- tous avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes sortant:
- M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110124.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

AM CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2A, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 110.917.

Extraits des résolutions prises lors de L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1^{er} septembre 2006

L'Assemblée Générale de la société AM CONSTRUCTION procède aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société DMS & ASSOCIES, S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes.
2. L'Assemblée nomme en remplacement la société PRISMA CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-8058 Bertrange, Beim Schlass, 3, au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour AM CONSTRUCTION S.A.
VO CONSULTING LUX S.A.
Mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110126.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

MEDHOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 77.780.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 septembre 2006 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

- * Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société,
- * M. Gérard Muller, économiste,
- * M. Fernand Heim, directeur financier,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- et le mandat du commissaire aux comptes sortant:

- * M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, de telle sorte qu'ils viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110134.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

HEAVEN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.028.

La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT, S.à r.l. (anciennement STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.) 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B n° 75.908 et la société HEAVEN TECHNOLOGIES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 70.028, a été dénoncée avec effet au 12 septembre 2006.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et M. Marc Schmit se sont démis de leurs mandats d'administrateurs, à cette même date ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110130.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LUXEMBOURG ORGANISATION FORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.790.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110131.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

FMR EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 20,000.-.

Registered office: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 110.490.

In the year two thousand and six, on the twentieth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FMR CORP., a company organized under the laws of Delaware having its registered office at 1209 Orange Street, County of New Castle, State of Delaware 19801, United States of America, with principal place of business at 82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, United States of America registered under number 3220238,

here represented by Ms Anne-Sophie Saunier, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established on September 8th, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name FMR EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l. (hereafter «the Company»), having its registered office at place de l'Etoile, Kansallis House, L-1479 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B, under number 110.490, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 5, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1478, dated December 30, 2005; and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on October 5, 2005 in front of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 322, dated February 14, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by eight hundred (800) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of seventy-five thousand one hundred Euro (EUR 75,100.-) to raise it from its present amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) to ninety-five thousand one hundred Euro (EUR 95,100.-) by creation and issue of three thousand and four (3,004) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, FMR CORP., prenamed, resolves through its proxyholder, to subscribe to the three thousand and four (3,004) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pay them up in the amount of seventy-five thousand one hundred Euro (EUR 75,100.-), together with a share premium in the amount of one hundred twenty-one thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 121,525.-), for a total aggregate amount of one hundred ninety-six thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 196,625.-), by contribution in kind in the amount of one hundred twenty-

one thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 121,525.-) resulting of the conversion of a receivable held by FMR CORP. towards the Company pursuant to the terms and conditions of a one million three hundred forty-nine thousand (EUR 1,349,000.-) interest free loan granted by FMR CORP. to the Company on September 8, 2006 and by contribution in kind in the total amount of seventy-five thousand one hundred Euro (EUR 75,100.-) consisting in the conversion of a receivable held by FMR CORP. towards the Company pursuant to the terms and conditions of a seventy-five thousand one hundred Euro (EUR 75,100.-) interest free loan granted by FMR CORP. to the Company on September 8, 2006.

Proof of the existence of the two above-mentioned interest free loans has been given to the undersigned Notary by both originals of the above-mentioned interest free loans for a total amount of one hundred ninety-six thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 196,625.-) as the undersigned notary acknowledge it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at ninety-five thousand one hundred Euro (EUR 95,100.-), divided into three thousand eight hundred and four (3,804) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FMR CORP., une société organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, County of New Castle, Etat du Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, exerçant son activité principale au 82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3220238,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Sophie Saunier, employée, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination FMR EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l. (ci après «la Société»), ayant son siège social place de l'Etoile, Kansallis House, L-1479 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110.490, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 septembre 2005, publiée au Mémorial C, recueil des Société et Association numéro 1478 le 30 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 octobre 2005 tenue devant le notaire soussigné, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 322, le 14 février 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000.-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-quinze mille cents euros (EUR 75.100,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à quatre-vingt-quinze mille cent euros (EUR 95.100,-) par la création et l'émission de trois mille quatre (3.004) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, FMR CORP., précitée, déclare par le biais de son mandataire, souscrire aux trois mille quatre (3.004) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à hauteur de soixante-quinze mille cent euros (EUR 75.100,-), ainsi qu'à une prime d'émission du montant de cent vingt et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 121.525,-), soit un montant total de cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-cinq euros (EUR 196.625,-), par apport en nature à hauteur de cent vingt et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 121.525,-) résultant de la conversion d'une créance de FMR CORP. sur la Société selon un contrat de prêt sans intérêt signé entre FMR CORP. et la Société le 8 septembre 2006 et par apport en nature d'un montant de soixante-quinze mille cent euros (EUR 75.100,-) consistant en la conversion d'une créance de FMR CORP. sur la Société selon un contrat de prêt sans intérêt octroyé par FMR CORP. à la Société en date du 8 septembre 2006.

Preuve de l'existence des deux contrats de prêt sans intérêt susmentionnés ont été données au notaire instrumentant en original pour un montant total de cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-cinq euros (EUR 196.625,-), ainsi que le constate le notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze mille cent euros (EUR 95.100,-), divisé en trois mille huit cent quatre (3.804) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.-S. Saunier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 48, case 10. – Reçu 1.966,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

J. Elvinger.

(110649.3/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

FMR EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,-.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 110.490.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

J. Elvinger.

(110651.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

D3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.354.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée du 11 août 2006

L'Assemblée Générale de la société anonyme D3 procède à la modification suivante:

1. Monsieur Eric Watlet, demeurant à rue du Moreau, 11 à B-6724 Orseinfang, est nommé administrateur, pour une durée de six ans.

2. L'Assemblée Générale confirme la nomination de Monsieur Arnaud Watlet, demeurant à rue du Moreau, 11 à B-6724 Orseinfang, nommé administrateur en date du 11 août 2003.

Son mandat d'administrateur est renouvelé pour une durée de six ans.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 août 2006

Les administrateurs de la société anonyme D3 procèdent aux modifications suivantes:

1. Ils nomment au poste d'administrateur-délégué Monsieur Eric Watlet, demeurant à rue du Moreau, 11 à B-6724 Orseinfang, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour D3 S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110145.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

DE SCHWEESPUNKT, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST.

R. C. Luxembourg B 55.845.

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Künsch, commerçant, né à Esch-sur-Alzette, le 22 août 1944, demeurant à L-4431 Belvaux, 40, rue des Champs;

2.- Madame Anny Jacoby, employée privée, épouse de Monsieur Paul Künsch, née à Sanem, le 23 février 1941, demeurant à L-4431 Belvaux, 40, rue des Champs;

3.- Monsieur Alain Künsch, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 18 août 1965, demeurant à L-4405 Soleuvre, 4, rue Léon Kauffman.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée DE SCHWEESPUNKT, S.à r.l., avec siège social à L-4431 Belvaux, 40, rue des Champs,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 55.845,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 550 du 28 octobre 1996,

dont le capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Paul Künsch, prénommé, cinquante-cinq parts sociales	55
2.- Madame Anny Jacoby, prénommée, trente parts sociales	30
3.- Monsieur Alain Künsch, prénommé, quinze parts sociales	15

Total: cent parts sociales 100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Monsieur Paul Künsch, prénommé, déclare céder ses cinquante-cinq (55) parts sociales comme suit:

- vingt (20) parts sociales à Monsieur Jean-Yves Simonet, technicien, né à Arlon (Belgique), le 23 avril 1971, demeurant à B-6700 Stockem, 56, rue des Tilleuls, ici présent, ce acceptant, au prix de quinze mille euros (EUR 15.000,-), ce dont quittance, et

- trente-cinq (35) parts sociales à Monsieur Alain Künsch, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 26.250,-), ce dont quittance.

2) Madame Anny Jacoby, prénommée, déclare céder ses trente (30) parts sociales à Monsieur Alain Künsch, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-), ce dont quittance.

Il est convenu entre les cédants et les cessionnaires de faire remonter les effets de ces cessions rétroactivement au 1^{er} janvier 2006.

Monsieur Paul Künsch, prénommé, gérant de la société déclare accepter ces cessions de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Monsieur Alain Künsch, prénommé, agissant en sa qualité d'associé de la société, déclare marquer son accord avec cette cession de parts à un non-associé.

Suite aux cessions de parts qui précèdent les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Alain Künsch, prénommé, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Monsieur Jean-Yves Simonet, prénommé, vingt parts sociales	20

Total: cent parts sociales 100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-4431 Belvaux, 40, rue des Champs à L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST.

Suite à cette décision, la première phrase de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{ère} phrase. Le siège social est établi à Ehlerange.

2.- Conversion du capital social en euros, de sorte que le capital est maintenant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68). Pour arrondir ce capital et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), les comparants déclarent que les résultats reportés sont diminués de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) pour pouvoir disposer d'un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Suite à la décision qui précède, les comparants décident de modifier l'article cinq (5) des statuts comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

3.- L'article six (6) des statuts est complété par l'alinéa suivant:

Au cas où le prix de cession demandé par le cédant est différent de ce qu'un associé ou les autres associés estiment être la valeur réelle, deux experts seront désignés, un par chaque associé ou groupe d'associés ayant des intérêts appo- sés. Ces experts, en cas de désaccord sur la valeur des parts sociales, s'adjoindront un tiers expert pour les départager. Au cas où une partie ne désignerait pas son expert dans les trois jours de la demande qui lui serait faite par lettre re-

commandée, comme au cas où les experts désignés seraient empêchés de remplir leur mission, ou ne se mettraient pas d'accord sur le choix d'un tiers expert, il serait procédé à la nomination ou au remplacement des experts et tiers expert par simple ordonnance de référé rendue par le président du tribunal, à la requête de la partie la plus diligente.

La valeur obtenue à la suite de cette réestimation liera les associés.

4.- L'article dix (10) des statuts est modifié comme suit:

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants.

5.- L'article douze (12) des statuts est modifié comme suit:

Art. 12. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager et représenter la société valablement. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence de la gérance.

6.- La démission de Monsieur Paul Künsch, prénommé, en tant que gérant de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

7.- Est nommé nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Künsch, prénommé.

8.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

9.- Monsieur Carlo Wetzol, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, est révoqué en tant que commissaire aux comptes.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Künsch, A. Jacoby, A. Künsch, J.-Y. Simonet, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2006, vol. 920, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2006.

F. Kessler.

(110670.3/219/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

DE SCHWEESPUNKT, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST.

R. C. Luxembourg B 55.845.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 septembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2006.

F. Kessler.

(110672.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

VASSY-CALISTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 67.308.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 31 mai 2006

Dénomination sociale d'un administrateur:

Le conseil d'administration a pris acte du changement de dénomination sociale de la société @CENTURE, S.à r.l., en @CONSEILS, S.à r.l., et ce depuis le 5 mai 2003.

Modification de l'adresse de deux administrateurs:

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Zeimet Jean, et de la société @Conseils, S.à r.l., Monsieur Zeimet, réside professionnellement au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, depuis, le 1^{er} janvier 2003 et la société @CONSEILS, S.à r.l., est établie et à son siège social au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, depuis le 5 mai 2003.

Modification de l'adresse du commissaire aux comptes:

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de la société READ, S.à r.l., qui depuis le 1^{er} décembre 2002 est établie et a son siège social au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110154.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

ISA-ISOMAX HOLDING A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.488.

La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. n° 75.908 et la société ISA-ISOMAX HOLDING A.G., R.C.S. B n° 36.488, a été dénoncée avec effet au 27 septembre 2006.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Gérard Muller et Mme Geneviève Blauen se sont démis de leurs mandats d'administrateurs, à cette même date ainsi que le commissaire aux comptes, STENHAM, S.à r.l. (anciennement StenGest, S.à r.l.).

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110132.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R. C. Luxembourg B 40.411.

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTEGEN S.A., avec siège social à L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 40.411,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 1992, publié au Mémorial C, numéro 459 du 13 octobre 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C, numéro 219 du 13 mai 1993,
- en date du 13 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 493 du 29 septembre 1995,
- en date du 4 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 429 du 3 septembre 1996, et
- en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 196 du 23 mars 1999, et
- en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 714 du 7 avril 2006,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 21 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 26 du 15 janvier 2001.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Christian Briquet, chef comptable, demeurant à Florennes (Belgique), 7, route de Philippeville.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinq cents (EUR 495.787,05), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Ajout d'un deuxième alinéa à l'objet social comme suit:

«La société a encore pour objet le commerce de produits alimentaires (tels que bonbons, chocolats, pâtisseries, boissons, etc), d'aliments pour animaux, d'alcools ainsi que de tabacs avec articles pour fumeurs.»

2) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'objet social de sorte que le deuxième alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 2^e alinéa. La société a encore pour objet le commerce de produits alimentaires (tels que bonbons, chocolats, pâtisseries, boissons, etc), d'aliments pour animaux, d'alcools ainsi que de tabacs avec articles pour fumeurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: Ch. Briquet, S. Afonso-Da Chao Conde, S. Henryon, F. Kessler.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2006, vol. 920, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2006. F. Kessler.
(110675.3/219/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R. C. Luxembourg B 40.411.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 septembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2006. F. Kessler.
(110676.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

MOOD MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1313 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.404.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of September.
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of MOOD MEDIA GROUP S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.404, incorporated on 1 December 2005 pursuant to a deed of the notary Maître Tom Metzler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 446 of 1 March 2006, last modified on 13 April 2006 pursuant to a notarial deed of the notary Maître Tom Metzler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1273 of 1 July 2006 (the «Company»).

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Mr Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg in the chair.

The chairman designates as secretary Ms Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg and as scrutineer Ms Nicole Schmidt-Troje, Lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the committee;
- that the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary;
- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 9.4 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

«**Art. 9.4.** The accounting year of the Company shall begin 1 October of each year and shall terminate on 30 September of each year.»

2. Miscellaneous.

The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolved to amend article 9.4 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

«**Art. 9.4.** The accounting year of the Company shall begin 1 October of each year and shall terminate on 30 September of the following year.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

There being no further business, the meeting has been closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MOOD MEDIA GROUP S.A., une société anonyme ayant son siège social au 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1313 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.404, constituée par un acte du notaire Maître Tom Metzler en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} mars 2006, numéro 446, modifié pour la dernière fois le 13 avril 2006 par un acte du notaire Maître Tom Metzler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} juillet 2006, numéro 1273 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Nicole Schmidt-Troje, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal et dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau;

- que totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocation d'usage;

- que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 9.4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.4.** L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9.4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.4.** L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

J. Elvinger.

(110780.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.